



## Assureur de la partie adverse

Par **thiebo**, le **01/06/2012** à **17:11**

Bonjour,

J'ai demandé à mon assureur la réouverture d'un dossier suite à un accident de voiture.

Les séquelles corporelles s'étant aggravées.

L'assureur de la partie adverse ( un assureur Suisse) n'existe plus ayant été racheté par une autre cie. Suisse.

Mon assureur recherche la compagnie qui a repris les dossiers, mais depuis plus de 6 mois cette affaire traîne en longueur.

Finalement, quelles sont les obligations de mon assureur cae c'est bien lui qui est mon interlocuteur.

Merci de me donner une réponse

**B. THIEBO**

72, rue des Merles

68100 MULHOUSE 0389461850